



Assemblée communale du 11 décembre 2017

Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, n° 47 du 24.11.2017, l'affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Baptiste Bosson, Dominique Conus, Françoise Gachet
Présents : 123 citoyennes et citoyens (5.7 % de 2158 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2017
2. Crèche le Bourillon
 - 2.1 Subvention
 - 2.2 Cautionnement
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Budgets 2018
 - 3.1 Budget de fonctionnement
 - 3.2 Budget des investissements
 - 3.2.1 Crédit d'étude projet bâtiment administratif communal
 - 3.2.2 Achat propriété, parcelle 196 RF Ursy
 - 3.2.3 Remplacement du véhicule édilitaire
 - 3.2.4 Remplacement de la balayeuse
 - 3.2.5 Crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local
 - 3.3 Rapport de la commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Zone « Les Terraux : modification du domaine privé-public
5. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires : présentation et approbation
6. Règlement scolaire : présentation et approbation
7. Règlement sur la détention et l'imposition des chiens : présentation et approbation
8. Adhésion à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » : présentation et approbation
9. Statuts de l'Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » : présentation et approbation
10. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 3 scrutateurs.

Modification de l'ordre du jour : les points 8 et 9 étant liés, il n'y aura qu'une approbation à la fin du point 9.

M. le Syndic rappelle les 3 conditions pour pouvoir voter à l'assemblée communale.

Il informe, que comme lors des dernières assemblées et afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée.

En ce qui concerne les votes, Monsieur le Syndic rappelle que, selon l'article 18 de la Loi sur les communes, l'assemblée vote à main levée. Toutefois le vote a lieu à bulletin secret lorsque la demande qui en est faite, est admise par le cinquième des personnes présentes.

Excusés :

Mme Nicole Amadori, Conseillère communale, pour raisons familiales

M. Laurent Surchat, technicien communal, en intervention avec les pompiers

D'autres personnes, dont les noms ne sont pas mentionnés, se sont également excusés.

M. le Syndic salue les représentants de la presse : M. Valentin Castella pour La Gruyère, M. Charles Grandjean pour La Liberté, M. Marcel Colliard pour Le journal de Moudon

1. Procès-verbal de l'assemblée communale d'Ursy du 22 mai 2017

Le procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2017 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune, il n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 123 NON 0 Abstention 0

Le procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2017 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie la Secrétaire communale, Mme Marie-Hélène Butty, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Crèche le Bourillon

Pour le traitement de ce point, M. le Syndic propose de donner les explications concernant la subvention et le cautionnement. La commission financière donnera son rapport pour le cautionnement et ensuite la discussion sera ouverte. Enfin, l'assemblée votera les 2 objets séparément.

Explications :

Lors de la dernière assemblée communale en mai 2017, le Conseil communal avait informé de la situation de la Crèche Le Bourillon.

Cette structure a été ouverte sur une initiative privée en 2010. Si du côté pédagogique le Conseil communal n'avait rien à dire, ce n'était pas le cas de la gestion. Après la création d'une association en 2013, les choses ont été reprises en main et la situation a pu se stabiliser en 2015.

Aujourd'hui, l'institution fonctionne bien mais sa pérennité est en danger en raison d'une situation financière difficile due à ses débuts. La planification financière a été établie et des discussions ont eu lieu avec la banque, bailleur de fonds.

M. le Syndic donne la description de la crèche : La crèche est située à la Route de Moudon à Ursy. Elle accueille les enfants de 0 à l'entrée en 1H. La priorité est donnée aux familles dont les deux parents travaillent. La crèche peut accueillir en nurserie 8 enfants de 0 à 24 mois et en garderie 18 enfants de 1 à 4 ans. Les repas sont confectionnés sur place par une cuisinière. Le personnel est composé de 3 éducatrices qualifiées, 3 assistantes socio-éducatives, 2 apprenties, 1 cuisinière et 1 employée de maison.

Depuis 2017, le comité est composé des personnes suivantes :

Mme Patricia Tiago, Ursy, présidente

Mme Carole Martin, Villaraboud, secrétaire

M. Xavier Blanc, Vauderens

Mme Mélanie Jaques Robyr, Ursy

Mme Nadia Hermann, Conseillère communale

Mme Sophie Progin, Caissière communale

M. Philippe Conus, Syndic, vice-président de la crèche.

Situation de la crèche :

- la dette bancaire est d'environ CHF 100'000.00 sans garantie
- le besoin de la crèche est avéré
- la structure est nécessaire dans le sud du district, en particulier pour la commune d'Ursy, afin de permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale
- la crèche assure le respect de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (StE du 09.06.2011)
- l'avenir de cette structure doit être assuré

- sans l'intervention de la Commune, la crèche est en danger
- jusqu'à fin 2016, la banque acceptait cette situation sur demande du Conseil communal d'Ursy
- dès le 01.01.2017, le taux d'intérêt a été revu à la hausse.

Propositions du Conseil communal :

- versement d'une subvention de CHF 50'000.00 à fonds perdu
- cautionnement du compte courant bancaire à une hauteur maximale de CHF 50'000.00 soit un cautionnement de CHF 60'000.00 (120%)
- présence d'au moins 3 représentants de la Commune au sein du comité.

La planification financière démontre qu'ainsi la situation peut s'améliorer et se stabiliser.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale :

2.1 d'accorder une subvention CHF 50'000.00

2.2 d'accepter un cautionnement de CHF 60'000.00 (CHF 120% de CHF 50'000.00)

2.3 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à Mme Bernadette Hug pour la lecture du rapport de la commission financière. En vertu du mandat qui est confié à la commission financière, la demande de cautionnement a été examinée. En référence à tous les renseignements qui ont été fournis ainsi que des diverses discussions que la commission a eu avec M. Philippe Conus, Syndic, la Commission financière donne un préavis favorable à la proposition de cautionnement.

Discussion :

- M. Marcel-Jean Bischof : est-ce que le Conseil communal a étudié la possibilité de donner un crédit à l'institution ?
- M. le Syndic : le Conseil communal s'est posé toutes les questions, crédit, prêt sans intérêt, caution, subvention.
- M. Gilbert Butty : est-il prévu d'amortir l'emprunt cautionné ?
- M. le Syndic : il est prévu d'amortir à raison de CHF 5'000.00 par année.

2.4 Approbation

Subvention : L'Assemblée communale accepte-t-elle le subventionnement de CHF 50'000.00 à fonds perdu en faveur de la Crèche « Le Bourillon » ?

VOTE : OUI 120 NON 0 Abstentions 3

La subvention à fonds perdu de CHF 50'000.00 pour la Crèche « Le Bourillon » est acceptée à l'unanimité des voix exprimées.

Cautionnement : L'Assemblée communale accepte-t-elle le cautionnement de CHF 60'000.00 de la Crèche « Le Bourillon » ?

VOTE : OUI 121 NON 0 Abstentions 2

Le cautionnement de CHF 60'000.00 de la crèche « Le Bourillon » est accepté à l'unanimité des voix exprimées.

3. Budgets 2018

Comme à son habitude, le Conseil communal a élaboré le budget de fonctionnement avec prudence et en analysant soigneusement et scrupuleusement toutes les charges et les produits. La période est encore relativement favorable. Certainement que dès 2019, la situation sera un plus contraignante avec de nouvelles charges dues à des éléments tels que :

- La modification de la situation de la Commune de Siviriez qui influence la répartition au niveau du district
- Les investissements en cours tant au CO que pour les homes
- La prise en charge totale des coûts des transports scolaires
- L'important investissement communal avec le nouveau complexe scolaire.

La situation de notre commune est cependant bonne. L'évolution est analysée régulièrement. La planification financière communale 2018-2022 sera mise à jour dès que le résultat 2017 sera connu. Elle sera présentée en 2018.

3.1 Budget de fonctionnement

Monsieur le Syndic présente la récapitulation de tous les chapitres du budget de fonctionnement.

Budget de fonctionnement

	Chapitre	Charges CHF	Produits CHF
0.	Administration	937'820.00	185'420.00
1.	Ordre public	369'188.75	299'213.05
2.	Enseignement et formation	3'373'214.60	336'200.00
3.	Culte, culture et loisirs	394'188.80	100'085.95
4.	Santé	1'199'271.60	43'200.00
5.	Affaires sociales	1'411'136.55	0.00
6.	Transports et communications	444'748.00	41'000.00
7.	Protection et aménag. de l'environnement	1'135'274.70	1'061'087.00
8.	Economie	38'324.85	0.00
9.	Finances et impôts	724'629.00	8'201'139.30
	Totaux fonctionnement	10'027'796.85	10'267'335.30
	Excédent de produits	239'538.45	

M. le Syndic explique les principales variations :

Administration :

- Changement au niveau de la prévoyance professionnelle du personnel communal. La prévoyance sera améliorée. Les charges augmentent entre CHF 15'000.00 et CHF 17'000.00.

Ordre public :

- Crédit d'étude pour un futur bâtiment pour le CSPI. Pour ce chapitre, le budget prévoit CHF 20'000.00 de charges en moins qu'en 2017.

Enseignement et formation :

- Accueil extra-scolaire : le personnel doit effectuer plus d'heures. Ceci est partiellement compensé par les participations des parents.
 - Administration scolaire : montant supplémentaire en prévision de la conciergerie du nouveau bâtiment
 - Transports scolaires à la charge des communes dès la rentrée 2018/2019.

Cultes culture et loisirs :

- Moins de dépenses pour les halles de sport (travaux d'entretien importants en 2017)
 - Comptoir de Romont : la Commune offre l'entrée et le repas aux retraités de la Commune.

Santé :

- Le montant de ce chapitre est inférieur au budget 2017
 - La subvention à la crèche est incluse
 - Le poste du Service social est en augmentation. Davantage d'aides demandées.

Transports et communications :

- Les charges liées sont en augmentation, environ CHF 40'000.00 de plus qu'en 2017.

Approvisionnement en eau :

- Ce chapitre est couvert à 100% conformément à la loi.

Protection des eaux :

- Ce chapitre est couvert à 100% selon la loi. Pour y parvenir, il a fallu prélever CHF 41'000.00 à la réserve. Les charges de ce chapitre augmentent d'environ CHF 30'000.00 en raison des frais prévus pour l'entretien des installations et de l'augmentation de la part à verser aux STEP.

Gestion des déchets et cimetière :

- Gestion des déchets : chapitre couvert à 99%, stable

- Cimetière : mise en service de la chapelle funéraire, location des locaux avec participation de la commune de Montet.
- Correction des eaux : un entretien assez lourd est prévu au niveau de la haie qui longe la route de Bionnens à Vauderens.

Forêts :

- Chapitre stable.

Impôts :

- Le budget 2018 est prudent
- Les montants reçus pour la péréquation financière sont légèrement supérieurs à 2017
- Les frais financiers ont diminué.

Le budget 2018 boucle avec un excédent de produits de CHF 239'538.45

La discussion n'est pas demandée.

3.2 Budget des Investissements 2018

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2018. Ils se montent à CHF 842'000.00.

Désignation	Charges CHF	Produits CHF
Crédit d'étude projet bâtiment administratif communal	75'000.00	0.00
Achat propriété, parcelle 196 RF Ursy	525'000.00	0.00
Remplacement du véhicule édilitaire	42'000.00	0.00
Remplacement de la balayeuse	150'000.00	0.00
Crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local	50'000.00	0.00
Totaux	842'000.00	0.00

3.2.1 Crédit d'étude projet bâtiment administratif communal

M. Philippe Conus, Syndic, informe que suite à la dernière assemblée, le Conseil communal a tenu compte des remarques émises et a continué l'analyse de la situation. La variante retenue pour le nouveau bâtiment administratif communal est la parcelle communale sise à côté du garage Gavillet.

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal, pour présenter cet investissement.

Suite à l'assemblée communale du 22 mai dernier, le Conseil communal a fait la synthèse des avis exprimés et a continué l'étude de ce dossier afin de proposer la solution optimale. Les variantes non retenues sont les suivantes :

- Place de la salle communale : pas de volonté des habitants et solution trop onéreuse
- Ancienne fromagerie : parcelle trop petite
- Etage sur la salle communale : techniquement pas possible.

La parcelle communale, article 318 RF d'Ursy, a été retenue soit le terrain qui se trouve sur la route de Moudon à côté du garage Gavillet. Afin de poursuivre l'étude du dossier du futur bâtiment administratif communal, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accorder un crédit d'étude.

Tout d'abord, le Conseil communal souhaite mener à bien ce projet par un concours d'architecture en procédure simplifiée soit sur invitation. Le montant demandé est de CHF 75'000.00. Il comprend :

- Assistance au maître de l'ouvrage pour l'organisation des procédures (BAMO)
- Etude de faisabilité
- Analyse des règles et des normes applicables à la parcelle
- Etude de variantes d'implantation
- Frais d'honoraires pour les membres externes du collège d'expert
- Rémunération des bureaux d'architectes invités
- Frais de géomètre
- Elaboration de fonds de maquette
- Divers

L'investissement est le suivant :

Coût	CHF	75'000.00
Financement :	par les crédits disponibles	
Charge annuelle :		
Amortissement 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF	11'250.00
Intérêts 3%	<u>CHF</u>	<u>2'250.00</u>
Total	CHF	13'500.00

Rapport de la commission financière

Mme Bernadette Hug donne lecture du rapport. Le financement de cet investissement est couvert par les crédits disponibles. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable. Elle propose à l'assemblée d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

La discussion n'est pas demandée.

M. le Syndic rappelle que le besoin est urgent. Le bâtiment actuel a été construit dans les années 80 et ne correspond plus aujourd'hui à la taille et aux besoins de la Commune.

VOTE : OUI 123 NON 0 Abstention 0

Le crédit d'étude pour le projet bâtiment administratif et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.2.2. Achat propriété parcelle n° 196 RF Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal, pour présenter cet investissement.

M. Patrice Conus rappelle qu'en politique on entend souvent dire « Gouverner c'est prévoir ». C'est en pensant à cette phrase que M. Conus souhaite présenter l'achat de la propriété, parcelle art. 196 RF Ursy. L'acquisition de cette parcelle a pour but de mettre en valeur au mieux le terrain de l'article 318 RF Ursy sur lequel est prévu le nouveau bâtiment administratif communal. Aussi, afin d'avoir la meilleure implantation possible, le Conseil communal propose d'acheter la parcelle voisine. Cette parcelle se situe à l'angle du bien communal et complique l'accès à la parcelle communale. Ce terrain est construit. La surface de la parcelle est de 538 m2 et le volume du bâtiment est de 662 m3.

Estimation :

La villa construite en 1961 a été partiellement rénovée à l'intérieur par la famille Gössi. Le montant de la valeur ECAB à ce jour est de CHF 430'000.00. Le Conseil communal a estimé les 538 m2 à CHF 200.00/m2 soit un total de CHF 107'600.00. Les éléments non compris dans l'estimation de l'ECAB sont la place, l'accès et les aménagements extérieurs. Ils sont estimés entre CHF 30'000.00 et CHF 40'000.00. Après discussion et négociation avec la famille Gössi ainsi qu'une réflexion tournée vers le futur, le prix d'achat proposé est de CHF 500'000.00, auxquels il faut ajouter les frais de transaction d'environ CHF 25'000.00.

En achetant la parcelle 196 RF Ursy, la parcelle communale article 318 RF sera valorisée avec une surface totale de 3'454 m2. Sur cette surface, en plus du bâtiment administratif communal, il sera certainement possible de prévoir d'autres projets. Avec l'acquisition de ce terrain, l'accès piétonnier à la future administration sera grandement facilité et il sera plus aisé d'implanter le nouveau bâtiment.

L'investissement est le suivant :

Coût	CHF	500'000.00
Frais d'achat 5%	CHF	25'000.00
	CHF	525'000.00
Financement :	autorisation d'emprunt	
Charge annuelle		
Amortissement 3% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF	15'750.00
Intérêts 3%	<u>CHF</u>	<u>15'750.00</u>
Total	CHF	31'500.00

Rapport de la commission financière

Mme Bernadette Hug donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'achat de la propriété parcelle 196 RF Ursy. Le financement de cet investissement se fera par une autorisation d'emprunt. Sur la base des données soumises, la commission financière demande à l'assemblée d'accepter cette proposition d'investissement et son financement

Discussion :

- M. Robert Magnin relève, qu'avec cet achat, la situation du nouveau bâtiment administratif communal est bien meilleure. Il se rallie à la proposition du Conseil communal.
- M. Roger Monney : est-ce qu'il y aura expropriation ?
- M. le Syndic : il n'y aura pas d'expropriation puisque Madame Gössi accepte de vendre sa maison.
- Mme Pascale Mottet : y a-t-il un délai pour libérer la maison et si oui est-ce que cela pose un problème pour l'étude ?
- M. le Syndic : la famille Gössi pourra habiter la maison au maximum encore 2 ans. Cela ne pose pas de problème pour l'étude.

VOTE : Oui 121 NON 0 Abstentions 2

L'investissement pour l'achat de la propriété parcelle 196 RF Ursy et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

3.2.3 Remplacement du véhicule édilitaire

M. le Syndic donne la parole à M. Louis Périsset, Conseiller communal, pour la présentation de cet investissement.

M. Périsset : Le véhicule actuel date de 2001 et son compteur indique 200'000 km. Il avait été acheté d'occasion par la Commune en 2006. Ce véhicule édilitaire a fait son temps. Le Conseil communal propose son remplacement par l'acquisition d'un véhicule neuf, style pick-up Fiat Full back avec un pont en alu et adapté aux besoins de l'édilité. Quelques options ont été ajoutées telles que porte-perches, crochet double, prise électrique 220 volts, feu tournant.

La grandeur actuelle du territoire communal, la flexibilité demandée aux collaborateurs de l'édilité et le genre de travaux et de transport à effectuer justifient cet achat.

L'investissement est le suivant :

Coût	CHF	42'000.00
<u>Financement :</u> par les crédits disponibles		
Charge annuelle :		
Amortissements 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF	6'300.00
Intérêts 3%	CHF	<u>1'260.00</u>
Total	CHF	7'560.00

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour le remplacement du véhicule utilitaire. Le financement de cette position se fera par les crédits disponibles. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 122 NON 0 Abstention 1

L'investissement pour le remplacement du véhicule utilitaire et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées

3.2.4 Remplacement de la balayeuse

M. le Syndic donne la parole à M. Louis Périsset, Conseiller communal, pour la présentation de cet investissement.

M. Périsset : La balayeuse actuelle est de l'an 2000 et a 2'100 heures de service. Elle a été achetée d'occasion en 2006 et ne donne plus satisfaction. Des frais d'entretien importants sont à prévoir. Le Conseil communal propose d'acquérir une balayeuse neuve. Plusieurs communes voisines, notamment Siviriez et Rue ont manifesté leur intérêt pour utiliser cette machine en location si la Commune d'Ursy décide de cet achat. Les modèles proposés sont de nouvelle génération, beaucoup plus performants. Ils permettent de gagner en temps et en efficacité. Plusieurs machines ont été testées et le choix définitif n'est pas encore arrêté.

L'investissement est le suivant :

Coût	CHF 150'000.00
Financement : crédits disponibles	
Charge annuelle :	
Amortissements 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF 22'500.00
Intérêts 3%	<u>CHF 4'500.00</u>
Total	CHF 27'000.00

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour le remplacement de la balayeuse. Le financement de cette position se fera par les crédits disponibles. La commission assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Alain Cotting : la balayeuse à acquérir est-elle de même taille que l'actuelle ? Si oui, ne faudrait-il pas prévoir une machine plus puissante, plus large ?
- M. le Syndic : toute l'analyse a été faite, la machine retenue correspond aux besoins.
- M. Vincent Vial demande pourquoi ne pas partir avec un véhicule multifonctions? Cette option ne serait-elle pas plus adaptée ?
- M. Louis Périsset : cela a été étudié. Avec une machine multifonctions, le balayage se fait à l'arrière ce qui est moins efficace. La commune de Siviriez a une machine de ce type mais ne l'utilise presque pas pour le balayage, il faut toujours changer les accessoires.
- M. Vincent Vial : un véhicule multifonctions serait utilisé tout au long de l'année. Investir CHF 150'000.00 pour 200 heures d'utilisation par année, cela semble disproportionné.
- M. le Syndic : si les communes voisines utilisent cette balayeuse, l'utilisation sera supérieure à 200 heures par année. Dans l'analyse qui a été faite, il y avait plus de points négatifs que positifs pour l'achat d'un véhicule multifonctions.
- M. Gérard Conus-Vial : la location de la balayeuse se fera avec le chauffeur d'Ursy ?
- M. le Syndic : il n'y aura pas 10 chauffeurs pour cette balayeuse. Les communes de Rue et de Siviriez pourront former leur chauffeur comme la Commune d'Ursy. Pour les plus petites communes, la machine sera louée avec chauffeur.
- M. Christian Bérard : les routes sont assez bien nettoyées mais ce sont les abords des routes qui mériteraient d'être nettoyés
- M. Louis Périsset constate que si l'on fait le tour des routes du canton, c'est toujours le même problème.
- M. Christophe Kaempfer : combien d'heures la balayeuse serait-elle louée aux autres communes ?
- M. Louis Périsset : le calcul n'a pas été effectué.
- M. Alain Cotting : la Commune de Siviriez sous-traite le travail de balayage, combien est-ce que cela leur coûte par année ?
- M. Louis Périsset : le montant ne nous est pas connu. La commune de Siviriez balaye ses routes en partie elle-même et donne le reste en sous-traitance. Il faut compter plus de CHF 200.- de l'heure.
- M. le Syndic ajoute que le coût est une partie de la problématique. Il y a aussi la flexibilité et la rapidité d'intervention que vous n'avez pas si le travail est donné en sous-traitance.

VOTE : OUI 118 NON 0 Abstentions 5

L'investissement pour l'achat d'une nouvelle balayeuse et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

3.2.5 Crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal, pour la présentation de cet investissement.

M. Conus : Suite aux différentes fusions, le Conseil communal travaille avec quatre plans d'aménagement local (PAL) soit :

- Le PAL de l'ancienne Commune d'Ursy issue de la fusion de 2001 (Ursy, Vauderens, Mossel et Bionnens), approuvé en 2011
- Le PAL de Vuarmarens, datant de 1994
- Le PAL de Morlens, datant de 1980
- Le PAL d'Esmonts, datant de 2000

Ces quatre PAL n'ont pas les mêmes critères soit pour l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS), soit pour l'indice d'occupation du sol (IOS), soit pour les hauteurs, etc. Cette situation a été discutée avec le Service de l'Aménagement du canton de Fribourg et elle n'est pas acceptable à moyen et long terme. Le but de cet investissement est de produire un PAL qui couvrira l'ensemble du nouveau territoire suite à la dernière fusion entre Ursy et Vuarmarens.

Le crédit demandé couvre les honoraires du bureau d'urbaniste mandaté. Cette harmonisation sera menée en étroite collaboration entre le Conseil communal, la commission d'urbanisme et le bureau mandaté. Le crédit demandé est de CHF 50'000.00. L'harmonisation comprend les phases d'intervention suivantes :

- Etablissement du dossier préalable
- Diverses séances (Commission d'aménagement, Conseil communal)
- Préparation du dossier d'enquête publique
- Information à la population
- Inventaire préalable des biotopes.

L'investissement est le suivant :

Coût CHF 50'000.00

Financement : par crédits disponibles

Charge annuelle :

Amortissements 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF	7'500.00
Intérêts 3%	CHF	1'500.00
Total	CHF	9'000.00

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'harmonisation du plan d'aménagement local de la Commune d'Ursy. Le financement de cette position se fera par les crédits disponibles. La commission assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M Marcel-Jean Bischof : faut-il penser inclure la commune de Montet dans cette étude ?
- M. le Syndic : c'est exclu. Légalement, ce n'est pas possible et le canton et la commune de Montet ne seraient pas d'accord.
- M. Robert Magnin : est-ce que c'est bien de laisser faire à Esmonts ou à Morlens des locatifs comme à Ursy ?
- M. Patrice Conus : c'est pour éviter ce genre de chose que l'on établit un PAL.
- M. le Syndic : le PAL sera harmonisé, nous n'aurons pas de nouvelles mises en zone pour le moment. Une information à la population aura lieu. La densification se fera entre Ursy et Vauderens.
- M. Robert Magnin dit entendre souvent cette question : quand est-ce qu'à Ursy on arrêtera de construire des immeubles ? Pour lui ce n'est pas possible, Ursy est un pôle de développement comme Romont et Villaz-St-Pierre.
- M. le Syndic rappelle que dans les années 1970 – 1980, grâce à ses autorités, l'ancienne Commune d'Ursy a favorisé l'arrivée des commerces et des entreprises de services. Dans le plan directeur cantonal, seules Romont et Ursy sont reconnus comme les pôles de développement futur en Glâne.

VOTE : OUI 123 NON 0 Abstention 0

L'investissement pour l'harmonisation du PAL et son financement sont acceptés à l'unanimité.

Investissements votés

Désignation	Charges CHF	Charges annuelles
Crédit d'étude projet bâtiment administratif communal	75'000.00	13'500.00
Achat propriété, parcelle 196 RF Ursy	525'000.00	31'500.00
Remplacement du véhicule édilitaire	42'000.00	7'560.00
Remplacement de la balayeuse	150'000.00	27'000.00
Crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local	50'000.00	9'000.00
Totaux	842'000.00	88'560.00

Investissements reportés

Les investissements votés antérieurement et non réalisés sont reportés sur l'exercice 2018. Pour information, M. le Syndic donne connaissance de ces investissements (état au moment de l'établissement du budget 2018 à fin octobre 2017) :

Désignation	Charges CHF	Produits CHF
Construction d'abris communaux	780'000.00	885'000.00
Construction centre scolaire	9'726'914.05	1'270'000.00
Réfection route « Bois du Mont » Ursy	118'691.60	
Equiperment quartier « Derrière la Grange » Ursy	54'935.05	
Achat de terrain en zone d'intérêt général	1'181'652.45	
Vente de parcelles quartier « Derrière la Grange » Ursy		417'359.30
Total	11'862'193.15	4'572'359.30
		9'289'833.85

L'investissement pour la réfection de la route « Rue de l'Eglise » à Ursy a été retiré. Ce dossier n'est pas encore prêt. Le Conseil communal reviendra ultérieurement avec cet investissement.

Budget 2018 : Récapitulation

Investissements reportés	CHF	9'289'833.85
Investissements 2018 votés	CHF	842'000.00
Total	CHF	10'131'833.85

3.3 Rapport de la commission financière

Madame Bernadette Hug donne lecture du rapport final.

La commission financière s'est réunie le 14 novembre dernier afin d'examiner le budget 2018 établi par le Conseil communal. Tous les postes de ce budget ont été commentés et justifiés.

Budget de fonctionnement

Les charges totales s'élèvent à CHF 10'027'796.85. En contrepartie, les produits se montent à CHF 10'267'335.30. La commission financière prend note que les recettes sont estimées avec réalisme et prudence. Le budget présente un excédent de recettes prévisionnel de CHF 239'538.45. La Commission financière remercie le Conseil communal de tout mettre en œuvre afin de garantir la maîtrise des coûts.

Budget des investissements

Les charges et les produits prévus à l'ordre du jour de cette assemblée font chacun l'objet d'un rapport séparé. La commission financière atteste que le financement dans la globalité des investissements en cours est assuré d'une part par les demandes d'autorisation d'emprunt et d'autre part par les crédits disponibles.

Conclusion

Les membres de la commission financière remercient les autorités communales et plus particulièrement M. Philippe Conus, Syndic, Mme Sophie Progin, caissière, pour la parfaite collaboration et la transparence entretenues lors de l'accomplissement de son mandat. Aussi, la commission financière invite les citoyennes et les citoyens à approuver les budgets 2018 tels qu'ils ont été présentés.

La discussion n'est pas demandée.

3.4 Approbation

Le budget de fonctionnement se soldant par un excédent de produits de CHF 239'538.45 et le budget des investissements nets présentés pour un total de moins CHF 842'000.00 sont soumis au vote.

VOTE : OUI 122 NON 0 Abstention 1

Les budgets de fonctionnement et des investissements 2018 sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés. Il remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de ces budgets. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale, au service technique et tout spécialement à Mme Sophie Progin, Caissière communale ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces budgets 2018. Un grand merci est adressé aux membres de la commission financière pour leur travail, leur analyse et leur collaboration durant les séances et pour les discussions ayant trait à ces budgets.

4. Zone « Les Terraux » : modification du domaine privé-public

M. le Syndic présente ce point. La zone est présentée sur un plan projeté sur écran. Il s'agit d'une nouvelle zone d'activités qui a été aménagée durant l'année 2017. Celle-ci est maintenant prête à recevoir les entreprises. Aucune parcelle n'est vendue mais plusieurs sont déjà réservées. L'Assemblée doit se prononcer sur la modification du domaine public-privé. Il s'agit d'agrandir le domaine public en joignant à la parcelle 457 (communal et public) la route desservant la zone.

La discussion n'est pas demandée.

Vote : Oui 123 Non 0 Abstention 0

La modification du domaine privé-public de la zone « Les Terraux » est acceptée à l'unanimité.

5. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires : présentation et approbation

M. le Syndic donne la parole à M. Jean Balmer, Conseiller communal, pour la présentation du règlement.

M. Jean Balmer : les règlements actuels des anciennes communes diffèrent dans l'application de la participation communale et ne pouvaient être maintenus tel quel. Un nouveau règlement basé sur le règlement-type édité par l'Etat de Fribourg a été rédigé. Ceci permet une égalité de traitement des citoyens concernés par cette aide au niveau communal ainsi qu'une simplification du travail administratif. Les articles principaux sont présentés et spécialement l'article 3 qui concerne la participation communale aux frais dentaires.

Le barème de réduction est présenté :

SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE DU CANTON DE FRIBOURG SCHULZAHNPFLEGEDIENST DES KANTONS FREIBURG											
Barème de réduction/Einschätzungstabelle											
Nbre enf. Anz. Kinder	jusqu'à/bis										Plus de / Mehr als
	35'000.--	40'000.--	45'000.--	50'000.--	55'000.--	60'000.--	65'000.--	70'000.--	75'000.--	80'000.--	80'000.--
1	4	4	3	2	1						
2	4	4	4	3	2	1					
3	4	4	4	4	3	2	1				
4	4	4	4	4	4	3	2	1			
5	4	4	4	4	4	4	3	2	1		
6 et plus/ und, ehr	4	4	4	4	4	4	4	3	2	1	
Catégorie/Kategorie	4 = 20 % à charge des parents/zu Lasten der Eltern 3 = 40 % 2 = 60 % 1 = 80 %										
Zone hachurée/gestrichelte Zone = 100 % à charge des parents/zu Lasten der Eltern											

Discussion :

- Mme Pascale Mottet demande quelle différence il y avait entre les 2 anciens règlements.
- M. Jean Balmer : la principale différence est le barème, le decrescendo était différent.
- Mme Pascale Mottet fait remarquer qu'il n'y a pas de changement dans le budget 2018 par rapport au budget 2017 concernant ce point
- M. le Syndic relève que c'est une bonne remarque. Le nouveau règlement est arrivé trop tard pour en tenir compte dans la préparation du budget.

VOTE : Oui 123 Non 0 Abstention 0

Le règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires est approuvé à l'unanimité.

6. Règlement scolaire : présentation et approbation

M. le Syndic explique que suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, il convient d'adapter le règlement. Il donne la parole à M. Philippe Dubey, Conseiller communal, pour la présentation du règlement.

M. Philippe Dubey : ce règlement a été établi en concertation avec la commune de Montet qui fait partie du cercle scolaire et a été approuvé par la DICS. Il se base sur le règlement-type cantonal. Le principal changement est le remplacement de la commission scolaire par le conseil des parents et plusieurs points ont été complétés. Le règlement est projeté, M. Dubey en donne lecture.

Discussion :

- Mme Pascale Mottet demande si le périmètre scolaire est déjà en vigueur maintenant et si un parking pour les vélos est prévu.
- M. Dubey : ce périmètre sera défini avec la nouvelle école, soit à partir de la rentrée scolaire 2018/2019. Un parking pour les vélos sera aménagé à proximité de l'école.
- M. Pierre Praz : Dans le règlement actuellement en vigueur, la commission scolaire a des attributions comme par exemple la répartition des élèves dans les classes. Qui assumera cette mission ?
- M. Dubey : Les tâches précédemment assumées par la commission scolaire sont réglées par le/la responsable d'établissement et le Conseiller communal en charge des écoles dans les 2 communes du cercle scolaire.

VOTE : OUI 123 NON 0 Abstentions 0

Le règlement scolaire est approuvé à l'unanimité.

7. Règlement sur la détention et l'imposition des chiens : présentation et approbation

M. le Syndic explique que suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation sur la détention des chiens il est nécessaire de procéder à des adaptations mineures de ce règlement. Il donne la parole à M. Louis Périsset, Conseiller communal, pour la présentation du règlement. M. Louis Périsset présente les modifications du règlement :

Article 2 : Le nom de la banque de données est AMICUS et non plus ANIS

Article 13 : Les chiens d'aide, de la police, des gardes-faunes, les chiens d'avalanches, de recherche d'animaux blessés ou morts et les chiens de protection des troupeaux sont exonérés de l'impôt. Les propriétaires des chiens susceptibles d'être exonérés de l'impôt doivent avoir un permis spécial.

Les articles 14 et 15 de l'ancien règlement concernant l'impôt dû par les commerçants au bénéfice d'une patente sont abrogés.

L'impôt sur les chiens est de CHF 50.00 par année. La question de modifier l'impôt s'est posée au sein du Conseil communal. Actuellement cet impôt couvre les frais engendrés par la gestion de ce poste, raison pour laquelle, il n'est pas modifié.

La discussion n'est pas demandée

VOTE : OUI 123 NON 0 Abstention 0

Le règlement sur la détention et l'imposition des chiens est accepté à l'unanimité.

8. Adhésion à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » : présentation et approbation

M. le Syndic donne la parole à M. Philippe Dubey, Conseiller communal, pour la présentation de l'adhésion à la nouvelle Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPPGV).

M. Philippe Dubey explique que la convention actuelle n'est pas reconnue par la loi. Deux possibilités sont offertes : l'entente intercommunale ou l'association de communes. La préférence a été donnée à l'association de communes qui donne plus de compétences aux communes. La question suivante s'est posée : pourquoi ne pas ajouter un but à la Région Glâne-Veveyse (RGV) ? Cela n'est pas possible car les buts de l'Association SLPPGV sont trop différents de ceux de la RGV. Le nombre de collaborateurs est important avec beaucoup de mutations et les clés de répartition sont différentes. Le comité de l'association sera composé de 9 membres soit des conseillers communaux des chefs-lieux des districts (présidence et vice-présidence en alternance par période législative), les inspecteurs scolaires de la Glâne et de la Veveyse, des représentants des assemblées des communes des 2 districts, les préfets de la Glâne et de la Veveyse et le directeur des SLPPGV.

Discussion :

- M. Robert Magnin : est-ce que ce n'est pas compliqué de mettre en place une association pour régler les problèmes de quelques enfants ?
- M. Dubey : le service existe déjà et c'est une obligation pour les communes de se mettre ensemble pour régler les problèmes des enfants via le SLPPGV.

9. Statuts de l'Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » : présentation et approbation

M. le Syndic donne la parole à M. Philippe Dubey, Conseiller communal, pour la présentation des statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse. M. Philippe Dubey présente à l'écran les statuts du SLPPGV.

La discussion n'est pas demandée

VOTE : OUI 123 NON 0 Abstention 0

Les statuts et l'adhésion l'Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » sont acceptés à l'unanimité.

10. Divers

Parchets communaux :

Suite à l'élaboration d'un règlement relatif à l'attribution des terres agricoles communales, le Conseil communal a procédé à l'attribution de quelques parcelles dont les locataires ne remplissaient plus les conditions. Afin de présenter la situation réelle et avant de communiquer les décisions prises, le Conseil communal préfère anticiper et transmettre les informations suivantes :

- La surface totale des parchets communaux est de 25,28 ha qui sont répartis en 29 parcelles allant de 98 à 80'000 m²
- Le Conseil communal est seul compétent pour l'attribution des parchets communaux
- Le projet de règlement a été élaboré par le Conseil communal et présenté aux agriculteurs le 23.02.2017
- A la demande d'une partie des agriculteurs présents, l'article concernant le respect du territoire des anciennes communes a été supprimé.

Le Conseil communal respecte les agriculteurs et a aussi de la compréhension car le terrain agricole est leur outil de travail. La proposition d'attribution a été effectuée par MM. Philippe Conus, Syndic, et Bernard Oberson, Vice-syndic. Le Conseil communal a accepté les propositions. Le Conseil communal est toujours à disposition pour discuter. Sachant que ce sujet est sensible mais aussi émotionnel, il accepte les remarques et les critiques constructives mais pas les insultes.

Nouveau complexe scolaire :

Le calendrier de la construction et le budget sont tenus. L'enveloppe extérieure pourra être découverte ces prochaines semaines. La journée d'inauguration est fixée au samedi 22 septembre 2018. Le Conseil communal a commencé à traiter la question de la nouvelle organisation pour l'exploitation de ce complexe scolaire.

Une proposition pour l'avenir les bâtiments scolaires actuels sera soumise, en principe, à l'assemblée communale de décembre 2018.

Foyers de feu bactérien dans la commune :

La Commune est mandatée par le canton pour effectuer des contrôles. 13 foyers ont été découverts sur notre territoire. Les propriétaires concernés ont été réunis et une soirée d'information pour tous les propriétaires fonciers a eu lieu le 5 décembre 2017.

Internet à haut débit :

Une information a été publiée dans le journal communal. L'internet à haut débit sera opérationnel dès janvier 2018. Une soirée d'information est fixée au 19 janvier 2018 à la salle communale.

Réfection des routes AF à Esmonts et à Morlens :

Malgré toutes les précautions prises et exigées par le Conseil communal, le chantier ne s'est pas déroulé à satisfaction. Les mandataires ne se sont pas montrés à la hauteur des attentes du Conseil communal. Le Conseil communal présente toutes ses excuses aux habitants, aux riverains et aux propriétaires de terrain qui ont subi des désagréments. Pour la 2^{ème} étape, les conditions seront rediscutées et l'entreprise en question ne devrait plus opérer sur notre territoire tout en sachant que la Commune est soumise aux marchés publics.

Discussion

- M. Simon Bischof donne des informations sur les transports publics et les nouveaux horaires.
- M. Baechler constate et regrette qu'avec le nouvel horaire le bus de 06h40 a été supprimé à Vuarmarens
- M. le Syndic : le Conseil communal prend note de la remarque de M. Baechler.
- M. Roger Monney : est-ce qu'un parking à vélos est prévu à l'arrêt de bus à Ursy ?
- M. le Syndic : pour le moment il n'y en a pas mais le Conseil communal va organiser la mise en place de cet aménagement.
- M. Marcel-Jean Bischof remercie pour le nettoyage et la remise en état de l'arrêt de bus à Ursy.

M. Bernard Oberson, Vice-syndic, adresse un message de remerciements et de reconnaissance à M. Philippe Conus, Syndic. Il relève ses qualités humaines et professionnelles mises au service de notre collectivité. M. Philippe Conus remercie M. Oberson pour ce chaleureux message.

La discussion n'est plus demandée.

Avant de terminer cette assemblée, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. « Vous avez prouvé une nouvelle fois que c'est ensemble qu'il est possible de faire avancer les dossiers et cela pour le bien de l'ensemble des habitants de notre commune. Travailler et collaborer dans un climat sain et agréable où chacun peut s'exprimer est toujours mieux. La commune d'Ursy, c'est aussi cet état d'esprit ». Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune.

Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement, aux membres du Conseil communal qui méritent une reconnaissance toute particulière pour leur travail, leur disponibilité et leur dévouement au profit de notre collectivité et de ses habitants.

« Noël 2017 approche à grands pas. La fin de l'année est proche aussi. Mesdames, Messieurs, au nom de mes collègues du Conseil communal et en mon nom personnel, je vous souhaite : Que Noël soit haut en couleur, qu'il laisse derrière lui des souvenirs débordant de bonheur et que la Nouvelle Année vous apporte Santé avant tout, Prospérité et Réussite tant sur le plan privé que professionnel » !

M. le Syndic invite tous les participants à rester encore quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22h26.

Le Syndic

Philippe Conus

La Secrétaire

Marie-Hélène Butty